



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E189694

VALABLE JUSQU'AU 13/10/2027

ÉDITÉ LE

20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/12/2020

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 04/10/2024
2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUTANCES 2021B00021

Siret : 892 808 056 00014

Code NACE : 4332A

Numéro caisse de congés payés : 3800750

Assurance Responsabilité Travaux :

ENTORIA 00/S.10001.017230

Assurance Responsabilité Civile :

ENTORIA 00/S.10001.017230

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : EURL HERVIEU

92 ROUTE DE BEHIE
50860 MOYON
50860 MOYON VILLAGES

Téléphone : 06 09 73 35 18

Portable : 06 09 73 35 18

Fax :

Site Internet :

E-mail : hervieu.aty@gmail.com

Responsabilité légale :

HERVIEU ANTHONY GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	28/09/2023
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	28/09/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	14/10/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	28/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	14/10/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	14/10/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	14/10/2021
o Isolation des combles perdus	14/10/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	14/03/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.